

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Lens

Canton de Carvin

DECISION N° 119/2025

**Prise en vertu d'une délégation donnée
par le conseil municipal**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,
- Vu la délibération n°2020/15 en date du 24 Mai 2020, alinéa 4, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande présentée par la commune de CARVIN tendant à réglementer l'utilisation de la piscine « AQUASPOT » par les élèves des écoles primaires de LIBERCOURT pour l'année scolaire 2025/2026 et ainsi permettre le paiement de la redevance due par la Ville de LIBERCOURT,

DECIDE :

Article 1 : de signer une convention avec la Ville de CARVIN pour l'utilisation de la piscine « AQUASPOT » par les écoles primaires de la Ville de LIBERCOURT, moyennant le paiement d'une redevance de 1,00 € par élève et par séance.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans la convention.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à la Mairie de CARVIN

LIBERCOURT, le 21 Août 2025

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé Electroniquement



Monsieur le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr